

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-10

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'approbation du procès verbal du comité syndical du 28 mars 2022

Réunion du 28 juin 2022

Réunis le 28 juin 2022 à 14h00, en visioconférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Christine EVEN, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI et Monsieur David FONTAINE

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Patrick JEANNENEZ, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Pouvoir de Madame GADENNE à Madame PERINI.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 28 juin 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du comité syndical du 28 mars 2022.

Signé électroniquement par
Malika CHERRIERE

La Présidente de Normandie Equine Vallée



Malika CHERRIERE

Le 8 juillet 2022

Procès verbal De la réunion du comité syndical du 28 mars 2022



Réuni le 28 mars 2022 à 14h00, à Saint-Contest sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE.

Sont présents avec voix délibérative : mesdames Malika CHERRIERE, Sophie GAUGAIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Julie BARENTON GUILLAS et messieurs David FONTAINE et Patricke JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD ainsi que Madame le payeur départemental

ORDRE DU JOUR

1. POINTS SOUMIS A DELIBERATION

- Adoption du PV du comité syndical du 21 février 2022
- Présentation du compte de gestion 2021
- Adoption du compte administratif 2021 et affectation du résultat 2021
- Adoption du Budget Primitif 2022
- Mise en place d'une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

2. POINTS D'INFORMATION

- Présentation du bilan d'activité 2021
- Présentation de l'étude réalisée pour le compte du Pôle Hippolia par l'EMN (Ecole de Management de Normandie): recensement des besoins des entreprises pour l'Espace Vie Entrepreneuriat
- Présentation des conclusions du questionnaire réalisé auprès des utilisateurs du site de Goustranville sur les services à développer

3. QUESTIONS DIVERSES



En introduction, Madame LEMOINE indique que nous serons rejoints à 14h30 par des intervenants de l'École de Management de Normandie qui présenteront le rapport d'étude sur l'Espace Vie Entrepreneuriat diligenté par le pôle Hippolia. Elle excuse également madame le payeur départemental.

Malika CHERRIERE accueille les membres et rappelle les points de l'ordre du jour.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Le PV du comité syndical du 21 février est approuvé à l'unanimité.
2. Les documents budgétaires sont présentés par Alexia LEMOINE, en l'absence de Mme le Payeur Départemental.
 - a. Concernant le compte de gestion, elle précise les éléments principaux du compte de gestion qui présente un résultat 2021 positif, notamment alimenté par le report de résultats de l'exercice précédent. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.
 - b. Concernant le compte administratif, Alexia LEMOINE indique que Malika CHERRIERE doit s'abstenir sur ce vote. Patricia GADY DUQUESNE prend la présidence du cote du compta administratif. Le administratif est adopté à l'unanimité.
 - c. Concernant l'affectation du résultat, Alexia LEMOINE indique que le payeur a fortement conseillé de garder l'ensemble du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement, ce qui est donc proposé au CS aujourd'hui. L'affectation du résultat en fonctionnement est adopté à l'unanimité.
3. Malika CHERRIERE présente le vote sur le Budget primitif 2022 qui ne présente pas de différence de la proposition discutée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Alexia LEMOINE précise que le montant de la section de fonctionnement est plus élevée du fait de l'affectation du résultat 2021. AL précise qu'il faut voter le budget et créer les AP.
 - a. Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité
 - b. Les Autorisations de programme sont adoptées à l'unanimité
 - c. Les montants de cotisations sont adoptées à l'unanimité.
 - d. La présidente est autorisée à signer tous les actes utiles à l'unanimité.
4. Malika CHERRIERE présente le point consacré à la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire des agents. Elle rappelle que ce sujet concerne 3 agents avec vraisemblablement trois personnes sur la prévoyance et une personne sur le volet mutuelle. Les modalités de participation financière du syndicat mixte à la protection sociale des agents sont adoptées à l'unanimité.
5. Alexia LEMOINE présente rapidement le rapport d'activité. Ce n'est qu'une synthèse de ce qui est reporté à chaque CS tout au long de l'année et qui peut être transmis aux élus s'ils en ont besoin. 2021 est une année de transition car une année sans travaux en cours. Le temps a été utilisé pour la mise en place d'outils de gestion : outils de gestion financière et outil de rédaction et de suivi des marchés publics.
6. Enfin, un point d'étape est réalisé par Alexia LEMOINE sur les projets de Goustranville et de Saint Contest.

PRESENTATION DE L'ETUDE REALISEE PAR L'EMN SUR LES ATTENTES DE ENTREPRISES POUR L'ESPACE VIE ENTREPRENARIAT

Les représentants de l'EMN (Monsieur PHILIPPE) et les représentants du pôle, Laurence MEUNIER, présidente et Nica STAPEL, directrice, rejoignent les membres du comité syndical.

Malika CHERRIER donne la parole à Laurence MEUNIER qui précise qu'Hippolia a souhaité faire valider l'intérêt que pourraient avoir les entreprises pour EVE. L'objectif était de valider les attentes des entreprises après le COVID qui a fortement bouleversé les habitudes de travail et les besoins des entreprises en bureaux.

Les conclusions de l'enquête menée auprès des entreprises sont présentées par l'EMN.

A l'issue de la présentation, Malika CHERRIER donne la parole aux membres du comité syndical.

Laurence MEUNIER: a-t-on un retour sur ce qu'attendraient les entreprises en termes de mise à disposition de bureaux?

Réponse de l'EMN: les entreprises contactées n'attendent pas grand chose car ils ne veulent pas en faire leur lieu de travail principal. Ils en attendent un lieu de partage, un lieu d'échange (RDV business, conférences, mise à disposition d'outils comme une imprimante 3D etc). L'idée des bureaux est essentiellement évoquée pour les salariés des associations.

Patrick JEANNENEZ: quel type de sociétés ont été interrogées?

Réponse de l'EMN: c'est un panel très varié, avec une sur-représentation de sociétés jeunes et de sociétés qui sont dans les services (équipements ou prestations). Le panel a été constitué sur la base d'une liste transmise par HIPPOLIA de membres et de prospects qui auraient une légitimité à rejoindre le pôle de par leur activité.

Patrick JEANNENEZ s'étonne que l'EMN n'évoque pas de colliders (il n'y a pas d'entreprise très connue dans le milieu équin, qui comme orange et la poste, prennent des sièges pour travailler avec des start).

Réponse de l'EMN: ce n'était pas dans le périmètre. L'idée d'une pépinière est une idée qu'on retrouve entre les lignes des données qu'on recueille, même si ça ne fait pas partie des demandes d'origine.

Patrick JEANNENEZ s'interroge tout de même sur les "points oranges" qui représentent ceux qui ont émis des réserves. C'est donc la localisation qui pose problème?

Réponse de l'EMN: il n'y a pas eu d'abord sur ce point là. Mais en effet, le point qui revient est la localisation.

Malika CHERRIERE: sur les entreprises interrogées, combien étaient basées en Normandie?

Réponse de l'EMN: l'ordre de grandeur était 2/3 installées en Normandie et 1/3 non Normandes. La frilosité n'est pas seulement géographique mais aussi politique (contestation de l'avantage normand par rapport à la filière équine). Dans les répondants en rhône alpes et ile de france, on entend "j'en ai marre de la Normandie". Donc si on le fait, il faut le faire normand à fond pour acter ce tropisme de la filière.

Nica STAPEL : malgré le fait qu'on ait 2/3 de répondants Normands avez vous constaté des réticences?

Réponse de l'EMN: Oui mais on a la région, et on a le lieu. Ce n'est pas parce que c'est Normand que c'est près de chez nous. Donc il ne faut pas le faire pour faire venir en masse les entreprises mais comme un totem où les gens peuvent se rencontrer, un point d'échange (mais attention, ça coûte cher et ça rapporte peu).

Nica STAPEL : même les entreprises jeunes qui pourraient voir l'occasion de se faire accueillir dans un lieu spécialisé?

Réponse de l'EMN: ce qui est intéressant est qu'un incubateur est à durée déterminée. On peut donc "réserver", "orienter" des espaces pour certains types d'activité pour ne pas avoir de concurrents qui se croisent.

Julie BARENTON GUILAS: qui porte l'incubateur? Quels moyens on met?

Réponse de l'EMN: ce n'est pas à l'EMN de donner la réponse. La question est également: dans quelle mesure a-t-il besoin d'être rentable? Faut-il en tirer un chiffre d'affaires?

Nica STAPEL : est ce que la notion de service payant a été abordée dans les entretiens?

Réponse de l'EMN: la question a été posée et la réponse est non, ils ne sont pas prêts à payer. Il est à savoir qu'une immense majorité des répondants ne savaient pas ce qu'était un tiers lieu. Donc dans l'esprit des répondants il faut que ce service leur apporte quelque chose.

Patrick JEANNENEZ: si on prend l'exemple du MOHO ou des pépinières de Caen, une start-up souhaite que son entreprise se développe rapidement. Il est d'ailleurs surpris de la remarque de certains interrogés qui ne veulent pas croiser la concurrence. L'intérêt de Goustranville est que c'est un lieu TRES spécialisé (pas la localisation...).

Réponse de l'EMN: deux éléments dans ce que vous dites.

1/ Secteur d'activité: on est dans un univers qui demeure dans une symbolique traditionnelle et continue de fonctionner comme ça. Dans cet esprit, la concurrence reste un pillage.

2/ L'idée d'une pépinière peut être intéressante à partir du moment où une légitimité se crée autour de Goustranville, de part l'aspect scientifique, et d'autre part la distinction du site.

Laurence MEUNIER: cette filière est très spécifique, extrêmement atomisée. Elle s'est aujourd'hui un peu fédérée grâce à Hippolia mais le pôle a 15 ans et c'est très long. Les gens sont "arriérés" et ils sont toujours très frileux sur toutes ces initiatives là. C'est un choix presque politique de se dire que la Normandie est égémonique pour la filière équine mais si on veut enfoncer le clou de cette "légitimité", ne doit on pas être précurseurs en mesurant les risques? Est-ce que ça ne va pas dans le sens de ce qu'on veut pour cette région? Il faut voir dans quelle mesure aussi les collectivités sont prêtes à s'engager sur ce projet là.

Julie BARENTON GUILAS veut rebondir. Elle n'avait pas saisie la demande de base. Elle pensait que c'était plutôt un centre d'accueil des entreprises, d'incubation (i.e. accompagnement de la start-up et sa mise en route). On a l'avantage d'être en lien avec la recherche sur le site de Goustranville. Donc la question: qu'est-ce qu'on veut?

Laurence MEUNIER: on est conscients de la complexité et l'ambition d'un tel projet ce qui explique que les choses ne soient pas figées. Ce site ne va pas trouver sa rentabilité à court terme. D'où l'idée de développer l'activité au-delà de l'incubateur pour "adoucir" les coûts de fonctionnement du lieu. Il y avait, avant COVID, une volonté d'accueillir des entreprises dans de vrais bureaux. Mais avec le COVID ça a évolué. Pour répondre à JEANNENEZ: dans la filière équine on n'a pas de grandes entreprises (à la rigueur Décathlon).

Julie BARENTON GUILAS: ce ne sera jamais rentable.

Réponse de l'EMN: paramètre qui peut aider à la décision – comme la Normandie est considérée comme un lieu privilégié de la filière, d'autres zones s'organisent "contre" la Normandie, notamment en attirant la recherche à eux. Donc la Normandie pourrait "riposter" en attirant le développement. Deuxième point, pour faire venir les gens, on n'est pas obligés de faire venir des gens de manière permanente mais plutôt de manière ponctuelle.

Au terme des questions, Malika CHERRIERE fait une synthèse : la priorité pour l'instant n'était pas de trouver la rentabilité du lieu mais de définir comment le concevoir (phase travaux/construction). Comment lui donner un rôle totem dans sa conception? Le socle reste toujours le même: innovation, incubation, lieu de rencontre entre professionnels/étudiants/entreprises/porteurs de projets. Ce projet rencontre une partie identitaire de la filière ("on partage sans trop partager"). Ce lieu aura vocation à fédérer/ rapprocher, et il faut pour l'instant ne pas rater le projet d'un point de vue architectural. Sur ce plan là on devra impérativement ne pas se tromper. Ce n'est pas la rentabilité financière qui sera cherchée mais une rentabilité professionnelle.

Avant de se retirer, Monsieur PHILIPPE précise que les entretiens avec les salariés seront menés dans une seconde phase par les enseignants chercheurs.

PRESENTATION DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES USAGERS DU SITE SUR L'OFFRE DE SERVICES

Alexia LEMOINE présente le point suivant en précisant que si EVE est un espace dédié à l'entrepreneuriat, il est aussi un espace de vie. Un questionnaire a été réalisé auprès des personnes qui travaillent actuellement sur le site pour savoir quelles étaient leurs demandes / besoins en termes de services.

Les réponses obtenues sur ce questionnaires sont présentées par Oriane CHOLET.

Malika CHERRIERE constate qu'il n'y a pas de remarques/questions sur ce point. Au regard de ces deux restitutions on se rend compte que les choses ne sont pas totalement figées. Certaines attentes sont claires et d'autres sont encore en questionnement. A nous encore de continuer à porter ce projet, à partager et à solliciter afin de continuer à définir au plus près ce beau produit qui sera mis à disposition des étudiants, de l'ENVA et les acteurs de la filière équine.

Le prochain comité syndical n'a pas encore été fixé. Alexia LEMOINE précise que nous n'avons pas d'urgence dans l'immédiat. On pourra en prévoir un soit en juin soit en septembre. Il faudra trouver une date pour la CAO de Goustranville qui devrait être idéalement fin juillet. M. CHERRIERE ne sera pas disponible après le 14 juillet. Monsieur JEANNENEZ sera quant à lui absent à partir du 8 juillet.

La séance est levée à 16H00.